



NUMÉRO SPÉCIAL ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

ÉDITO

Les élections professionnelles viennent de débuter au sein de l'établissement Opérations Aériennes.

Elles concernent en premier lieu le choix qu'effectuera l'ensemble des pilotes d'Air France pour élire les délégués du personnel, lesquels iront porter leurs revendications au sein des instances légales de l'entreprise pour assurer le respect des textes de loi et des accords. Ce sont eux qui défendent votre vie quotidienne.

Mais ce n'est pas tout.

L'élection majeure, celle qui déterminera la **représentativité** de notre syndicat pour les 4 années à venir se jouera sur la liste de **candidats titulaires de l'élection CE**. C'est au niveau de cette instance, plus connue pour son excellente gestion des œuvres sociales mais aussi dotée par le législateur de prérogatives économiques, que se mesure la représentativité des pilotes AF, tant au niveau des Opérations Aériennes qu'au niveau de l'entreprise. Ces 2 spécificités résultent de la création en 2009 d'un « collège PNT », exception à la loi sur la représentativité, arraché de haute lutte par l'exécutif du SNPL de cette époque.

Ce collège justifié par la spécificité de notre métier dérange considérablement dans l'entreprise et les attaques très violentes que nous avons subies en septembre par certaines organisations confédérées ne sont pas sans rapport avec leur volonté d'éradiquer notre représentation spécifique pilote, et de mettre notre avenir et nos conditions de travail en coupe réglée. Ainsi nul doute qu'en plus du lobbyisme qu'elles exercent en permanence en sous main pour y parvenir, elles misent sur le morcellement de la représentation pilote au sein d'Air France, morcellement qui ne saurait que nous desservir.

En dehors du strict cadre d'Air France, la représentativité nationale qui agrège les résultats de l'ensemble des sections SNPL de toutes les entreprises, détermine la capacité des pilotes de ligne français à parler d'une seule voix. **Tant que le SNPL y dépassera les 90 %, nous resterons l'unique interlocuteur du Gouvernement et pourrons légitimement prétendre à la négociation d'une Convention Collective Nationale** en bon ordre de bataille. D'ailleurs, la lettre du Directeur Général du Travail reçue en début de semaine apporte une bonne nouvelle : la liste des organisations représentatives dans la branche est promulguée et le SNPL y figure en toute première position avec 91,57 % des voix.

A contrario, le morcellement de la représentation, que ce soit au niveau de l'entreprise ou au niveau national, nous mettrait en situation de faiblesse et, par conséquent, sous la coupe des grandes confédérations syndicales ; nous en avons eu un avant-goût en septembre jusque sur notre parvis, tant d'« amis qui nous veulent du bien ».

Depuis toujours, le SNPL France ALPA est engagé à vos côtés pour la défense de la profession. Les experts pilotes sont à la fois nombreux et actifs sur une multiplicité de sujets. Citons, outre le cœur de métier avec les conditions de travail, la rémunération et la sécurité des vols, des domaines eux-aussi essentiels : les GP, la sûreté, le technique par le biais de la Cometic, les instances nationales et internationales, la caisse de retraite les CE/CCE, la protection sociale, etc.

Plus concrètement, nous souhaitons présenter l'action du syndicat dans quelques uns de ces domaines.

L'engagement de votre syndicat à l'international

Par Patrick Magisson CDB A320 rapporteur Cometic

Parce que rien, ou presque, ne se décide plus au niveau national, le SNPL a depuis de nombreuses années déployé ses efforts vers l'international. Que ce soit au travers du SkyTeam Pilots Alliance (SPA), de l'European Cockpit Association (ECA), ou de l'International Federation of Air Line Pilots' Associations (IFALPA), vos représentants oeuvrent pour défendre et améliorer les textes techniques qui régissent l'aérien.

C'est en relayant vos ASR que nous avons pu faire changer les conditions d'acceptation des batteries au lithium au niveau de l'OACI.

C'est en participant à plus de trente réunions partout sur la planète, pendant plus de 5 ans, que vos représentants ont pu faire adopter par l'IATA et l'OACI un texte cohérent et novateur sur la formation des pilotes. Vous en voyez le résultat au quotidien : l'ATQP, avec le couple LOE/E2.

L'an prochain verra l'arrivée des FTL européens. Là encore, vos représentants ont livré une bataille acharnée pour limiter la casse sur ce dossier crucial pour votre quotidien, mais aussi pour vos conditions d'emploi et vos contrats.

C'est là une caractéristique du SNPL : avoir des pilotes motivés, experts engagés sur de nombreux sujets. Il est difficile de les citer tous et leurs travaux sont le fruit d'une politique plurielle où toutes les tendances ou sensibilités « pilotes » s'expriment au travers des instances. Il est par contre intéressant de montrer par exemple ce qui peut arriver si l'on prend ne serait-ce qu'un peu de champ sur un sujet même périphérique...

La mutuelle MNPFAF est depuis sa création un outil d'accès aux soins et un outil de redistribution. Il y a vingt ans, les plus anciens s'en souviennent, les cotisations étaient de 1,3 % du salaire brut ... sans plafond et de 1 % du montant des retraites toujours... sans plafond pour les retraités. Un DRH nouvellement arrivé à Air France avait alors qualifié le système de confiscatoire ! L'action du SNPL a permis de rééquilibrer les solidarités des cotisations des actifs et des retraités sur le mode, aujourd'hui plafonné, beaucoup plus raisonnable, que vous connaissez.

Pour rappel, après quinze ans de services, j'avais souhaité me consacrer à d'autres sujets laissant la place à un nouveau président élu sur la liste soutenue par la CGT.

La mise en œuvre de CMC biométriques pour tous les PN Français est un gage de sérénité et de facilitation de votre quotidien. C'est en rapportant l'expérience «Known Crew Member» des USA que vos représentants ont pu briser les résistances et les baronnies. Le chemin restant à parcourir n'a jamais été aussi court !

Ce travail de dossiers, loin des feux de la rampe, est fondamental et crucial. Parce que tout se décide loin de votre quotidien, nous vous devons d'investir le temps et l'énergie nécessaire pour que les intérêts des pilotes soient défendus auprès des grandes instances internationales, pour que la sécurité des vols reste au cœur des préoccupations des décideurs, qu'ils soient opérateurs ou autorités de régulation. Et c'est parce que le SNPL est le seul à pouvoir se projeter auprès de ces instances internationales, que nous sommes en mesure d'agir bien avant que les changements n'arrivent dans notre Manex.

Après, on peut toujours vociférer, mais le mal est déjà fait... et souvent de façon irréversible.

SNPL à la MNPFAF : l'équilibre des forces

Par Vincent Boo CDB B777 élu MNPFAF

Six mois plus tard, les difficultés s'amoncellent avec des remises en cause d'un système de cotisations «pas assez solidaire» ; l'année suivante dans un contexte budgétaire serré et tendu et alors que les médias raillent une nouvelle fois la gestion des oeuvres sociales d'Air France, la liste «Alliance PN» doit reprendre l'administration de la mutuelle.

Malheureusement cet exemple est loin d'être isolé. L'engagement actif du SNPL sur les sujets qui touchent de loin ou de près la profession est indispensable. Le SNPL est redisons-le un syndicat pluriel, tous les pilotes, non adhérents, adhérents ou élus savent compter sur lui le moment venu.

Votre engagement à ses côtés fait sa force, les élections à venir dans un contexte économique difficile sont une fois de plus déterminantes pour l'avenir de la profession. ENGAGEZ-VOUS à ses côtés, avec vos élus, votez pour vos candidats SNPL.

Le SNPL : la voix des pilotes à la CRPN

Par Pascal Guérin, CDB A320 Administrateur CRPN

Le SNPL France ALPA est le seul syndicat représentatif des pilotes présent à la Caisse de Retraite du Personnel Navigant au travers de ses 4 représentants au Conseil d'Administration de la CRPN et leur participation assidue et active aux diverses commissions (Prestations, Etudes, Immobilière, Financière, Risques internes, Aide sociale et logement).

Son rôle revêt plusieurs aspects :

- **PRÉSERVER SA PÉRENNITÉ** : garantir la prise en compte des spécificités PN en matière de droits et de conditions de liquidation avec les employeurs du secteur Aérien tout en assurant l'équilibre financier à long terme pour la future génération de navigants, celle qui débute.
- **PILOTER SON ÉVOLUTION** : pour assurer cette pérennité, agir par réformes successives grâce à des indicateurs de pilotage et des hypothèses prudentes à long terme (30 ans) sur les différents paramètres (espérance de vie, évolution des effectifs, cotisations, inflation, rendement des réserves).
- **PROTÉGER LE PÉRIMÈTRE DES COTISANTS** : ester en justice pour lutter contre le « travail dissimulé » et la fraude aux cotisations en général et protéger le transport aérien français du dumping social.

La Prévoyance Pilote

Depuis 1997, la prévoyance de l'ensemble des salariés d'Air France (maladie, invalidité, décès) est régie par un contrat d'assurance groupe obligatoire (AXA) financé par des cotisations salariés/employeur dont le taux est croissant sur 4 tranches de salaire qui vont de 1/2 PSS à 6 PSS (Plafonds Sécurité Sociale mensuel = 3170 €). Ce contrat d'assurance n'est plus équilibré depuis les années 2000, malgré des hausses successives des taux d'appel (déficit > 9 M€ en 2011), alors que le taux de sinistralité des pilotes est très faible au regard de leur niveau de cotisations et des garanties associées insuffisantes.

Face à ce constat et grâce à son expertise, le SNPL a obtenu en 2006, la création de 3 contrats d'assurance spécifiques pilote gérés par un Comité Paritaire de Pilotage SNPL/Direction :

- Un contrat prévoyance maladie, invalidité, décès (AXA 704104/105), offrant des garanties couvrant des salaires PNT allant de 6 à 8 PSS sans déduction de droits CRPN,

- **ASSURER UNE GESTION SURE ET PERFORMANTE** : Garantir une gestion prudente tout en recherchant un rendement suffisant (+ 5 % en moyenne sur les 20 dernières années) des réserves mobilières et immobilières (4.3 Md€ équivalent à 7 années de réserves) pour transmettre ce patrimoine aux futures générations et compenser le déséquilibre cotisations/prestation (0.8). Promouvoir un système par répartition épaulé par une dose de capitalisation collective et des coûts de fonctionnement maîtrisés (moins de 2 % des prestations), pour optimiser son intérêt et absorber les chocs conjoncturels.

- **CONSERVER UNE PROTECTION SOCIALE PN** : protéger les affiliés et leur famille en cas de décès en service aérien, perte de licence, chômage, longue maladie, grossesse, temps alterné et difficultés financières.

- **INFORMER ET CONSEILLER RÉGULIÈREMENT** : Communiquer dans ses diverses publications (La Ligne, tracts, site SNPL, recueils d'information), les comptes rendus des Conseils d'Administration, des informations pratiques régulières, les bilans financiers annuels ; assurer une permanence retraite avec des experts dédiés afin de répondre à tous les pilotes, de toutes les compagnies et de toute appartenance syndicale.

- Un contrat d'assurance perte de licence définitive (MACIF) financé au 3/4 par l'entreprise qui vient diminuer vos frais d'assurance personnelle à couverture équivalente.

A noter que ces 2 contrats, après constitution de réserves confortables, sont bénéficiaires depuis leur création et, de ce fait, ont vu leurs cotisations salariés ET employeur baisser.

- Un contrat retraite supplémentaire par capitalisation (Article 83 SOGECAP), réservé aux pilotes, financé tous les mois par l'entreprise hors charges sociales et qui permet des versements personnels déductibles fiscalement. Son rendement est équivalent à celui des meilleures assurances-vie.

Pour une carrière complète, cela procure un avantage viager sous forme de rente qui vient compléter la retraite CRPN et celle du régime de base Sécurité Sociale.

A VOTRE ECOUTE



Nos experts et vos élus répondent à vos questions.

Vous pouvez aisément les contacter en adressant un mail à leurs adresses dédiées :

Vos DP :
dpaf@snpl.com

Vos élus CHSCT pilote :
chsctaf@snpl.com

Les membres du Groupe GP :
gpaf@snpl.com

Les membres du Bureau SNPL AF ALPA :
baf@snpl.com

Les membres de la Cometec :
cometec@snpl.com

Les experts des questions de retraite :
comretraite@snpl.com

Depuis 60 ans, le SNPL se bat pour la qualité de votre contrat social, pour votre vie quotidienne, pour votre protection sociale, pour la profession, pour les pilotes.

Sans votre soutien, ce rempart n'existera plus.



www.snpl.com

SNPL Air France ALPA
Roissy-pôle Le Dôme - 5, rue de La Haye - CS 19955 Tremblay-en-France -
95733 Roissy Charles de Gaulle cedex - Tél. (+33) 01.49.89.24.31 -
Fax (+33) 01.49.89.24.39 - baf@snpl.com - www.snpl.com

Comité de rédaction : Philippe Evain - Paul Farges - Véronique Damon - Cyril Bruchon - Christophe de Tessières - Yannick Floc'h - Thibaud Garnier - Daniel Genevey - Ségolène Le Glou - Paul Miédan-Gros - Emmanuel Mistrali - Adrien Vermeulen - Laurent Weiser

Contributeurs : Vincent Boo - Pascal Guérin - Patrick Magisson

Conception : Ad Hoc